

**FONDATION  
DE  
FRANCE**

**Fonds pour  
l'Expertise  
Participative**

**Programme Solidarités Internationales**

**De l'évaluation participative  
aux fonds pour l'expertise participative,  
l'engagement de la Fondation de France  
pour l'accroissement des compétences  
des organisations de développement et des experts du sud**

### **Résumé de l'intervention :**

Depuis leur origine, les programmes de la Fondation de France attachés au développement des Pays du Sud se sont appuyés sur l'évaluation pour soutenir les projets de développement financés, mais aussi pour mieux orienter et ajuster les modalités d'intervention propres de la Fondation de France.

De 1996 à 1998, la Fondation de France a mis en œuvre le programme « L'évaluation participative, outil du développement ». Suite à l'évaluation de ce programme, un nouveau programme est mis en œuvre depuis 2001 « Les fonds pour l'expertise participative ». Deux changements majeurs sont à l'origine de ce nouveau développement :

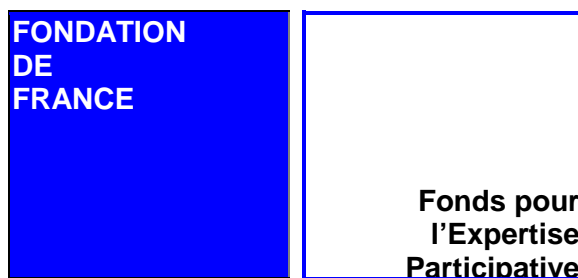
- un élargissement de la notion d'évaluation à celle d'expertise, plus à même d'aider les petites organisations de développement,
- un ancrage dans des territoires précis avec un coordinateur « national » qui développe le programme dans son pays.

Si le « participatif » est la constante de ces programmes – il est pour la Fondation de France la condition d'efficacité de l'expertise et celle d'une prise de parole et de pouvoir des bénéficiaires – il demeure difficile à estimer et à mettre en œuvre.

- Le participatif coûte ;
- Le participatif demande du temps ;
- Le participatif suppose un minimum de compétences internes et externes ;
- Le participatif ne s'invente pas le jour de l'évaluation ou de l'expertise ;
- De même, si le participatif n'est considéré que comme un outil, il perd sa capacité à devenir un mode de régulation démocratique des stratégies des organisations de développement.

C'est de ces difficultés à faire vivre le « participatif » et du dispositif que nous avons élaboré pour le favoriser dont nous témoigneront.

Caroline Guillot-Marchi, consultante, janvier 2003



## Programme Solidarités Internationales

### De l'évaluation participative aux fonds pour l'expertise participative, l'engagement de la Fondation de France pour l'accroissement des compétences des organisations de développement et des experts du sud

Depuis leur origine, les programmes de la Fondation de France attachés au développement des Pays du Sud se sont appuyés sur l'évaluation pour soutenir les projets de développement financés, mais aussi pour mieux orienter et ajuster les modalités d'intervention propres de la Fondation de France.

Dès 1993, le programme Solidarités Internationales réunit un groupe de consultants en évaluation pour réfléchir en sur ce que devrait être « l'art » de l'évaluation dans le domaine du développement et les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour arriver à des résultats optimaux aux services des projets et des organisations qui les mettent en œuvre. Le fruit de cette mobilisation fut la publication par la Fondation de France en septembre 1995 d'une « Charte de l'évaluation dans le cadre d'un travail de développement »<sup>1</sup>. Dans son préambule, cette charte affirme : « L'évaluation est un outil encore très largement méconnu dans le cadre des actions de développement. Cette méconnaissance, qui l'assimile trop souvent encore à un outil de contrôle et de sanction, est d'autant plus dommageable qu'une évaluation bien pensée et bien menée peut jouer un rôle moteur positif dans l'évolution d'une action de développement. Pour cela, il faut qu'elle remplisse un certain nombre de conditions et s'entoure de garanties dont une des plus importantes est **l'implication de l'ensemble des acteurs concernés dans tout le processus.** »

Dès le départ de la réflexion liée à l'évaluation, le caractère participatif de la démarche y a toujours été associé comme le moyen de leur qualité. Retraçons brièvement l'histoire des programmes « Évaluation » ou Expertise » participatives avant que de se pencher sur la démarche participative : ses intérêts, ses difficultés, ses limites.

## 1. L'évaluation participative, outil du développement de 1996 à 1998

En 1996, le Comité Solidarités Internationales lançait le premier de 3 appels à projets annuels pour promouvoir une certaine idée et une certaine pratique de l'évaluation.

Pour cela, le Comité « Solidarités Internationales » a soutenu des demandes d'**évaluation**, de type **participatif**, portée par une **O.N.G du sud, de développement ou d'appui**, réalisée par un **professionnel qualifié et indépendant de l'évaluation du pays ou de la zone concernée**, pour un **projet de développement** qu'elle conduit et/ou pour son **propre fonctionnement**.

---

<sup>1</sup> : Loïc Barbedette, Geneviève de Combrugghe, Marius Dia, Marie-Christine Guéneau, Caroline Guillot-Marchi, Bernard Lecomte, Marc Nieuwerkerk. Fondation de France, septembre 1995.

Trois objectifs sous-tendaient ce programme :

- Pour être « utile » aux projets et à la structure, l'évaluation doit répondre à leurs besoins, ce qui suppose qu'elle soit demandée et définie par les acteurs directement concernés.
- Pour aider à la « professionnalisation » et à l'autonomie des acteurs du développement, les démarches et outils de l'évaluation doivent être intégrés et maîtrisés par ces derniers, ce qui induit qu'ils soient négociés, élaborés, amendés et acceptés par les différents acteurs de l'évaluation, au premier rang desquels les responsables de l'action évaluée en étroite collaboration avec l'évaluateur qu'ils auront choisi.
- Pour aider au renforcement des capacités, il s'agissait de montrer que des compétences professionnelles reconnues et légitimes existaient au Sud dans le domaine de l'évaluation.

En trois années, le Comité Solidarités Internationales a soutenu 34 évaluations pour un montant total de près de 359 000 € essentiellement en Afrique de l'Ouest.

## 2. L'évaluation du programme en 1999

En 1999, à la suite d'un appel d'offres, l'évaluation du programme « L'évaluation participative, outil du développement » a été confiée à Daniel Neu et Jean-Louis Viélajus du GRET). Cette évaluation s'est notamment appuyée sur l'organisation de rencontres régionales à la Réunion (Mai 99), Dakar (septembre 99) et Bamako (septembre 99) qui ont associé plus de 60 personnes (les représentants des ONG soutenues pour une évaluation, leurs évaluateurs, les évaluateurs du GRET et les représentants de la Fondation de France). L'évaluation a permis de valider la pertinence des hypothèses de départ de la Fondation de France et leur mise en œuvre au cours des trois années de l'expérimentation.

Les trois éléments constitutifs de ce programme se sont avérés également importants :

- une évaluation **externe**, réalisée par un évaluateur qualifié, choisi par la structure mais indépendant d'elle,
- une évaluation **participative**, où les différents protagonistes sont impliqués dans les différentes phases,
- et une évaluation **endogène**, demandé, définie et conduite par l'ONG pour répondre à ses objectifs propres.

Cependant, dans la majorité des contextes non gouvernementaux concernés, le dernier d'entre eux est apparu apparaît le plus innovant. Certaines ONG et certains évaluateurs n'en sont pas encore revenus. Il leur semblait incroyable qu'un bailleur qui finance une évaluation, se moque de la qualité des actions évaluées et ne s'intéresse qu'aux modalités et à l'impact de cette évaluation.

**Deux critiques** des évaluateurs ont permis à la Fondation de France de mieux se positionner sur la suite qu'elle a décidé de donner à ce premier programme expérimental.

- **Cet outil – l'évaluation – s'est avéré trop exigeant pour être « universel ».** En effet, il n'est adapté qu'aux ONG qui ont déjà atteint un certain seuil de fonctionnalité et de maturité. Les plus faibles d'entre elles ne le valorisent que si elles bénéficient d'appuis extérieurs pour y accéder et pour s'approprier les conclusions. Il existe d'autres outils, plus souples et moins exigeants qui parfois permettraient aux ONG de progresser.
- **L'autre critique importante touche à la mise en œuvre fonctionnelle du programme de la Fondation de France.** Ainsi, le pilotage du programme s'est opéré de Paris. Si cette méthode a permis un fonctionnement économe et rigoureux, elle a rendu plus difficile la compréhension fine des situations locales, l'analyse de la pertinence des besoins des ONG, du choix des évaluateurs et la rapidité des échanges...

Le rapport d'évaluation et sa synthèse ont fait l'objet d'une large diffusion<sup>2</sup>. Les réflexions et propositions de cette évaluation ont été discutées et approuvées par le Comité Solidarités Internationales en novembre 1999.

### 3. Une étude d'opportunité pour définir les contours et les modalités de mise en œuvre des FEP en 2000

Le Comité Solidarités Internationales décide de poursuivre la réflexion et d'affiner les contours d'un nouveau programme en tenant compte des acquis et des propositions de l'évaluation. Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre des Fonds pour l'Expertise Participative dans différents pays ou régions du Sud est confiée à la responsabilité du GRET<sup>3</sup>.

### 4. Les Fonds pour l'Expertise Participative, 2001...

Le Comité Solidarités Internationales lors de sa réunion du 14 septembre 2000 a décidé de la création de FEP, chacun pour une durée de 3 ans.

- **Le premier FEP s'est ouvert au Mali (Bamako) en février 2001.** En mai 2001, le premier appel annuel à demandes d'expertise participative était lancé en français et en bamanankan. Sur près de 90 demandes reçues, 19 ont été soutenues pour un montant financier de 198 000 € (1 300 000 francs) en novembre de la même année. Tandis que ces expertises commençait, le second appel à demandes était diffusé en janvier 2002 et 100 demandes parvenaient à Bamako. En 2002, 24 expertises ont été soutenues pour un montant de 154 000 €.
- **Le deuxième FEP, installé depuis août 2001 à Madagascar (Antananarivo) concerne, outre Madagascar, Les Comores, La Réunion, Maurice, Mayotte et Les Seychelles.** Le premier appel à demande d'expertise était lancé de La Réunion en décembre 2001 en français et en malgache. Près de 90 demandes étaient reçues en avril 2002. 19 expertises ont été soutenues pour un montant de 147 300 €.
- **Le troisième – et dernier – FEP ouvre ses portes au Maroc (Rabat) en septembre 2002.** Le coordinateur a été recruté en juillet 2002, l'antenne FEP est opérationnelle depuis septembre, le premier appel à demandes est diffusé depuis décembre 2002.

L'investissement financier de la Fondation de France se monte, par FEP et par année, à environ 230 000 €, fonctionnement compris.

#### 4.1. Les objectifs des FEP

De façon synthétique, le FEP se donne deux objectifs :

- permettre le renforcement des structures et des acteurs du développement,
- faciliter l'émergence d'une offre d'expertise locale validée.

Ainsi, les « Fonds pour l'expertise participative » finance l'accès des organisations non gouvernementales, des associations et des collectivités locales du Sud à une expertise de qualité, conforme à leurs besoins, pour leur permettre d'accroître leurs capacités, leur autonomie et le degré de participation des populations.

---

<sup>2</sup> Rapport final d'évaluation d'un axe d'intervention du programme Solidarités Internationales de la Fondation de France. L'évaluation participative, outil du développement, 1996 – 1998. Daniel Neu, Jean-Louis Viélajus, GRET, janvier 2000. Le document est disponible sur simple demande auprès du programme Solidarités Internationales.

<sup>3</sup> : Faciliter l'accès des organisation de la société civile du sud à une expertise participative. Rapport de synthèse, Daniel Neu, Jean-Louis Viélajus, GRET, novembre 2000. Ce rapport de synthèse s'appuie sur les études d'opportunité et de positionnement « locales » suivantes : Mali, Sonia Le Bay, Gabriel Coulibaly, mai 2000 ; Burkina Faso, GREFCO, juillet 2000 ; Sénégal, Abdou Fall, août 2000 ; Algérie, Touiza, septembre 2000 ; Maroc, Philippe Staatsen, septembre 2000 ; Océan Indien (Madagascar, Comores, Maurice, La Réunion, Seychelles), Ralison Andriamandranto, Julien Rakotoarimanana, AVANA IREDEC, octobre 2000.

**Plus précisément, le FEP souhaite soutenir :**

- **des expertises,**  
*C'est à dire un état des lieux assorti d'un diagnostic débouchant sur des recommandations d'amélioration.*
- **demandées et définies par des associations, des ONG ou des collectivités territoriales,**  
*Notamment, dans le contexte d'une implication grandissante des collectivités territoriales dans le développement local, il s'agit de favoriser les expertises qui reposent sur la collaboration entre les différents acteurs ciblés qui sont les acteurs pérennes du processus de développement économique et social au service des populations.*
- **participatives,**  
*C'est à dire impliquant l'ensemble des différents membres de la structure demandeuse aux différentes étapes du processus d'expertise.  
Les missions d'expertise ponctuelles soutenues par le FEP devront témoigner dans leur conception, leur mise en œuvre et leur appropriation (tant en terme de résultats que de méthodes) d'une réelle volonté d'intégrer les acteurs du développement et les populations.*
- **réalisées par un expert indépendant, national ou éventuellement d'un pays voisin, reconnu pour ses compétences et son expérience,**  
*Il s'agit, parallèlement, de valoriser les compétences de l'expertise locale, ainsi que d'améliorer l'offre d'expertise qui est plus outillée pour répondre plus aux besoins des bailleurs de fonds qu'à ceux des ONG, des associations ou des collectivités territoriales.*
- **pour contribuer à une meilleure structuration et autonomie des associations, des ONG ou des collectivités, ou pour faciliter leur coopération locale.**  
*Les expertises doivent permettre – à partir d'un état des lieux, d'un diagnostic de la situation et de préconisations opérationnelles – d'améliorer concrètement le fonctionnement des structures. Il ne s'agit donc pas de financer la structure pour remplir ses missions habituelles, pour faire ce qu'elle doit faire, mais pour mieux fonctionner à l'aide d'un regard extérieur et critique.*

#### 4.2. Les éléments d'appréciation des demandes soumises au FEP

D'une façon générale, quel que soit le programme, la Fondation de France est attentive à ce que les projets qui lui sont soumis pour financement s'inscrivent dans un certain nombre de valeurs et de critères. Pour ne reprendre que les critères spécifiques au FEP, citons :

- **La pertinence de la demande d'expertise** par rapport à la situation et aux besoins de l'association, de l'ONG ou de la collectivité territoriale. Il s'agit d'apprécier si la demande d'expertise est en rapport avec la nature du besoin ou de la difficulté. Il s'agit aussi de déterminer si la demande se base sur un besoin perçu par la structure à l'occasion d'une phase particulière de son développement ou lors d'une difficulté rencontrée ou s'il s'agit d'une demande d'opportunité.
- **La volonté d'implication de la (des) structure(s) demandeuse(s) dans la réalisation de l'expertise et sa capacité à intégrer la démarche et les résultats de l'expertise pour conduire les changements nécessaires.** Cette volonté d'implication dans la démarche d'expertise et d'intégration des résultats pour la conduite du changement sera analysée au travers d'un certain nombre d'éléments : La méthodologie de la démarche d'expertise proposée est-elle préalablement réfléchi ? Est-elle suffisamment souple pour s'adapter aux évolutions futures ? Est-elle pertinente par rapport au champ d'intervention, aux bénéficiaires et aux objectifs ? Quels acteurs implique-t-elle ? L'écoute attentive et l'implication des « bénéficiaires » dans la mise en œuvre de l'action projetée est-elle prévue et de quelle manière ? Quelle démarche de suivi, de restitution et

d'appropriation des résultats est envisagée ? Est-ce que les étapes et les instances nécessaires à la conduite du changement sont prévues ?

- **L'adéquation des compétences techniques et pédagogiques de l'expert** proposé par rapport à la demande d'expertise participative **et son indépendance par rapport aux structures demandeuses**. L'expert national doit bien sûr en premier lieu posséder les savoirs et les savoir-faire relatifs à la nature de la demande : gestion financière, analyse institutionnelle ou stratégique, ressources humaines, organisation, communication... Il doit également pouvoir associer ses « clients » à la démarche afin de leur faire intégrer et partager le diagnostic et de leur transférer les savoir-faire indispensables à la conduite du changement. **La pratique des méthodes participatives sera un gage de cette capacité**. Enfin, l'expert doit être dans une situation qui permet l'indépendance de sa démarche et de ses résultats. Par exemple, il est difficilement envisageable qu'un salarié d'une fédération d'ONG ou d'une ONG d'appui puisse réaliser une expertise dans le cadre du FEP pour une structure par ailleurs adhérente de la fédération ou appuyée par l'ONG d'appui.
- **La nature de l'expertise demandée** qui doit permettre le développement de la structuration des organismes porteurs des demandes : analyses, audits ou évaluations stratégiques, institutionnelles, organisationnelles, en gestion et finances, en communication, en gestion des ressources humaines...

#### 4.3. Un dispositif opérationnel

- **Un appel à demandes d'expertise** est – chaque année pendant 3 ans - le plus largement diffusé auprès des ONG, des associations et des collectivités territoriales dans chacune des zones d'implantation d'un FEP.
- **Un coordinateur** « national » – installé dans une antenne FEP – est chargé d'animer chacun des FEP. Il adapte le FEP au contexte national ou régional concerné, anime et fédère autour du FEP un Comité de Pilotage, favorise l'émergence de demandes, identifie des consultants locaux, instruit les demandes selon des critères affichés, capitalise les expériences.
- **Une antenne FEP**, la base logistique du coordinateur dont il assure la gestion en liaison avec une organisation de solidarité internationale de droit français qui développe ses activités dans le pays concerné.
- **Un Comité de Pilotage** bénévole, composé de personnes ressources des pays concernés et de représentants de la Fondation de France a pour mission d'examiner les demandes d'expertises présentées par le coordinateur.
- **Un Comité de Parrainage** : Instance moins formelle que le Comité de Pilotage, le Comité de Parrainage sera composé de représentants de l'Etat, des fédérations ou regroupements d'ONG, d'associations, de groupes communautaires, des collectivités locales et de bailleurs intéressés par la démarche. C'est auprès du Comité de Parrainage que le bilan de l'action du FEP sera proposé, débattu et que les pistes de la pérennisation du FEP seront envisagées. A ce jour, aucun Comité de Parrainage n'a été formé dans la mesure où la Fondation de France attend d'avoir à proposer des éléments concrets de bilan et de réflexion sur les démarches qui auront été financées dans le cadre des FEP.

## 5. Les points de réflexion autour du « participatif »

Pragmatique, le FEP ne s'est pas doté de définitions rigides a priori, mais a souhaité analyser les situations au cas par cas pour se construire progressivement une « doctrine ».

Du programme précédent, « L'évaluation participative, outil du développement », nous avons tiré de l'évaluation conduite en 1999, quelques enseignements sur le participatif :

Les évaluations participatives sont souvent des moments de discussions forts. Les débats engendré par l'évaluation – dès l'élaboration des termes de références jusqu'aux restitutions – sont des « usines à consensus » et œuvrent ainsi pour le renforcement de la démocratie directe. La présence d'un évaluateur créé, d'une certaine façon, un nouvel espace de paroles et permet le renouvellement des discours « internes ». Le moment des restitutions, lors de grandes assemblées qui réunissent sur plusieurs jours un grand nombre de personnes physiquement éloignées les unes des autres, est un événement dans la vie de la structure. Vécues ainsi par les protagonistes, elles permettent un renouvellement des réflexions, de l'expression et du changement.

Si dans le cadre du programme, les évaluations financées se sont bien développées selon une démarche participative et ont produit des effets positifs (expression des bénéficiaires, réflexions collectives, participation aux décisions...), il est nécessaire de s'entourer d'un certain nombre de conditions, tant la démarche est exigeante.

- **Le participatif coûte** : Pour développer des démarches participatives, il faut accepter que les personnes concernées se rencontrent, discutent des conclusions et prennent le temps des décisions. Pour cela, la Fondation de France a souvent « rajouté des doses de participatif » dans les budgets proposés pour la négociation des termes de références, pour les enquêtes sur le terrain et surtout pour les restitutions. D'après les ONG soutenues, cette dose de participatif a permis de mieux communiquer avec les partenaires de terrain et faciliter la prise en compte de l'avis des bénéficiaires des projets.
- **Le participatif demande du temps** : Les démarches participatives les plus ambitieuses se sont déroulées dans une alternance de temps forts et de temps de « maturation » : formations, collectes de données, débats, synthèses, restitutions... Si le participatif peut servir à permettre l'élaboration de jugements collectifs (et non se limiter à « traiter l'opinion »), le processus implique de la durée et un rythme adapté aux destinataires. Il faut que cette relative « lenteur » soit acceptée et encouragée dès le départ pour que la parole puisse devenir mouvement durable.
- **Le participatif suppose un minimum de compétences internes et externes** : Les discussions internes liées à la définition des termes de référence, la négociation de la note méthodologique de l'évaluateur, supposent des acteurs de l'ONG une connaissance à la fois des démarches d'évaluation et participatives. Sinon, l'évaluateur peut être amené à devenir trop « puissant » dans cette phase essentielle. Quant à ce dernier, il doit disposer d'une formation et d'une réelle pratique à la démarche participative. Savoir susciter la parole et l'écouter ne fait pas forcément partie des compétences de tout évaluateur.
- **Le participatif ne s'invente pas le jour de l'évaluation** : les projets ou programmes qui n'ont pas été construits dans le cadre d'une méthode participative ne peuvent tout d'un coup s'enquérir du « jugement » des bénéficiaires.
- **De même, si le participatif n'est considéré que comme un outil, il perd sa capacité à devenir un mode de régulation démocratique des stratégies des ONG** : L'accompagnement des groupes de base sur un mode participatif n'est pas forcément un outil d'auto-promotion des populations. La méthode ne suffit pas en elle-même pour encourager l'émergence d'organisations représentatives qui puissent assumer un certain nombre de fonctions « politiques ». En cantonnant le participatif à une méthode ou un outil, on réduit la capacité des groupes de base à peser véritablement sur les choix stratégiques qui les concernent.

Tout comme pour le programme « L'évaluation participative, outil du développement », les missions d'expertise ponctuelles soutenues par le FEP doivent témoigner dans leur

conception, leur mise en œuvre et leur appropriation, d'une réelle volonté d'intégrer les cadres du développement et les populations. L'accent est donc mis sur le caractère participatif de la démarche de l'expertise. L'enjeu pour le FEP c'est moins la participation en tant que telle que le « faire participer ». Le participatif – en tant que moyen – a pour le FEP un double intérêt :

- il est la condition d'efficacité de l'expertise tant du point de vue de l'intégration des résultats et des méthodes,
- il permet de créer les conditions d'un engagement, d'une prise de parole et d'une prise de pouvoir des bénéficiaires.

Autant, on peut à partir des dossiers de demande repérer ce qu'est ou ce que n'est pas une expertise dans le cadre du FEP ; autant, il est très difficile à partir des écrits de repérer ce qui est conçu comme réellement participatif.

En effet, le participatif ne se décrète pas, il s'expérimente et s'évalue à l'engagement des bénéficiaires. La seule façon de repérer le participatif, c'est d'intervenir de façon pragmatique en regardant comment va se développer la procédure de travail de l'expertise à toutes les étapes importantes.

Ainsi, le Comité de Pilotage du FEP Mali en octobre 2001, lors de l'examen des demandes, a considéré que la meilleure façon de vérifier que la démarche est réellement participative est d'assurer la présence d'un tiers lors de la discussion et la négociation des termes de références, de la méthodologie et de l'échéancier.

**Le premier temps d'analyse du participatif par le Comité de Pilotage se fait par les écrits :** les termes de références définis par le demandeur de l'expertise, la note méthodologique produite par l'expert et le budget. Mais ce temps, s'il est important (la lecture d'un budget peut permettre de saisir si les temps de réunions collectives et de restitution sont ou non prévus...), ne suffit pas, tant il est vrai qu'aujourd'hui « tout le monde fait du participatif ».

**La présence d'un tiers lors de la définition de l'expertise ou à l'une ou l'autre phase du travail engagé :** Le Comité de Pilotage a proposé que le coordinateur ou qu'un membre du Comité de Pilotage puisse être présent au moins lors de la phase de négociation des termes de référence entre l'expert et le demandeur de l'expertise ou à un autre moment. Cette présence est mentionnée dans la lettre d'engagement de la Fondation de France, ainsi que la possibilité d'un droit d'observation du processus d'expertise à tous moments. La présence d'un tiers lors de cette négociation revêt deux autres intérêts : elle autorise la libre formulation de questions ou de pistes d'analyse pertinentes par l'expert qui n'auraient éventuellement pas été envisagées par le demandeur ; elle permet également de se rendre compte de la bonne compréhension par l'expert de la demande.

**Le suivi de l'intégration des recommandations :** Le Comité de Pilotage du FEP OI en décembre 2001, lors du lancement du premier appel à demandes d'expertise, a proposé que, contractuellement, soit prévus un ou deux jours de consultants 6 mois après la fin de l'expertise pour qu'il puisse constater l'état d'intégration de ces préconisations par les demandeurs. Un rapport de mission serait envoyé à la structure bénéficiaire de l'expertise ainsi qu'au FEP.

Il est encore trop tôt pour juger de l'apport des FEP à la structuration et à la professionnalisation des organisations de développement et des experts et sur le rôle de la démarche participative. Les premières expertises financées sur le Mali en fin 2001 sont à peine terminées.

Nous essayons d'avancer pragmatiquement tout en enrichissant notre réflexion à l'aide de l'apport des coordinateurs, des membres des Comités de Pilotage et de nos interlocuteurs (organisations, experts, bailleurs de fonds, agents de coopération).

La Fondation de France vise la pérennité et le développement des FEP. Un dispositif d'évaluation de ces initiatives sera mis en œuvre, en y associant les bailleurs et les différents acteurs du développement intéressés à la démarche. Vers la fin de la période d'expérimentation (avant la fin des 3 années prévues pour chacun des FEP), une évaluation indépendante sera commanditée par la Fondation de France. Elle s'intégrera dans le processus continu de capitalisation et sera restituée largement.

## **Les coordonnées FEP**

### **FEP MALI : Président du Comité de Pilotage : Michèle Leclerc-Olive**

**Coordinateur :** **Seydou Tangara**  
Korofina Sud - Point d'appui Franco-Suisse  
Rue 96 – Porte 797  
BP 2386 – Bamako – Mali  
Tél. : (223) 224 44 60 ou (223) 224 60 13 ou (223) 224 94 85  
Fax : (223) 224 61 19  
Email : fepmali@afribone.net.ml

### **FEP OCÉAN INDIEN : Président du Comité de Pilotage : Jean-Paul Vigier**

**Coordinateur :** **Julie Razafindrasata**  
IVG 204 Immeuble SANTA lot II – 1<sup>er</sup> étage gauche – Antanimena  
BP : 7597 – Antananarivo 101 – Madagascar  
Tél. : (261) 20 22 238 98 ou (261) 20 22 239 07 ou (261) 33 11 411 58  
Fax : (261) 20 22 239 07  
Email : fep-oi@wanadoo.mg

### **FEP MAROC : Président du Comité de Pilotage : Patrice Blanc**

**Coordinateur :** **Hamid Elkam**  
C/O Oxfam Québec  
6 A, rue Esshoul – Aviation – Rabat – Maroc  
Tél : (212) 037 75 95 58 – Tel / Fax/ Rep : (212) 037 65 74 06  
Email : fepmaroc@wanadoopro.ma

Ce programme est conduit sous la responsabilité de :

**Jean-Claude Fages,**  
**responsable du programme Solidarités Internationales**  
Fondation de France - 40 avenue Hoche – 75007 Paris – France  
tél : 33 (0)1 44 21 31 67 – fax : 33 (0)1 44 21 31 54  
Email : international@fdf.org

Une coordination des FEP est assurée par :

**Caroline Guillot-Marchi, consultante,**  
5, avenue du Maréchal Juin – 92100 Boulogne - France  
Tél : 33 (0)1 14 22 05 29 - Fax : 33 (0)1 46 04 03 06  
Email : cgm.terra@wanadoo.fr